

Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze du mois de février à 20h30, s'est réuni en séance ordinaire à la salle ESCALE, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 5 février 2021

Affichage en mairie : le 5 février 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU (pouvoir de Walter WHITE), M. Joël DAVID-1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ-2^{ème} Adjointe, M. Thierry CRESCENCE-3^{ème} Adjoint, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD – Mme Anne HERBRETEAU (pouvoir de M. Luc ROUSSEAU) – M. Mehdi GIE – Mme Sandrine VAYSSE – Mme Patricia REAL – M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Luc ROUSSEAU (pouvoir à Anne HERBRETEAU) – M. Walter WHITE (pouvoir à Evelyne COUTEAU),

Madame Laurence CABRERA est nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

VOTE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Madame le Maire propose que la tenue de la séance se déroule à huis clos compte tenu de la crise sanitaire.

- **Le Conseil Municipal, par 12 voix favorables et 3 voix contre, se prononce favorablement**

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020.

➤ **Le Conseil Municipal, par 15 voix favorables, se prononce favorablement**

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivant à l'ordre du jour :

1. Autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec le Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour la réalisation d'actions en matière de compte de droit, de dossiers de retraite.
2. Autoriser Madame le Maire à signer la convention du groupement de commande en vue de la constitution des Diagnostic Technique Amiante proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

➤ **Le Conseil Municipal, par 15 voix favorables, se prononce favorablement**

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

II - DELIBERATIONS

1 – REVISION DU PERIMETRE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

En vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

La commune de Varennes Changy sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte présentée lors de la délibération.

Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la commune pourra se substituer au Département pour exercer ce droit afin d'acquérir des terrains.